



Les échos Castellandonnais

www.mairie-château-landon.fr

Juillet 2008



Informations de dernières minutes

Instauration de servitudes d'utilité publique

Le Préfet de Seine-et-Marne vient de nous adresser un arrêté, reçu en mairie le 1^{er} juillet, instituant des servitudes d'utilité publique, sur une bande de 200 mètres, autour de l'ancien centre d'enfouissement technique (C.E.T. n°2) et de l'extension en surface envisagée (C.E.T. n°3) de la société COVED.

Ces derniers éléments renforcent l'idée qu'une enquête publique pourrait avoir lieu à la rentrée, vers le mois d'octobre, relative au projet du C.E.T n°3.

Aussi, les élus tenaient à vous assurer de leur vigilance et ne manqueront pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier dans un souci de transparence totale.

Fête médiévale du 31 août 2008

Le 31 août, Château-Landon vivra au temps du Moyen-Age et les Castellandonnais d'aujourd'hui connaîtront quelques contraintes de circulation et de stationnement.

Ainsi, il ne sera pas permis de vous garer ce dimanche place du marché, ruelle de Nemours, rues Jean Galland et Albert Ouvré, place du Général Leclerc, rue Hetzel (jusqu'au parking du mail) et rue de Nemours, de 6 h 00 à 20 h 00.

De même, la circulation sera interdite, ce même jour de 6 h 00 à 20 h 00, rue de la

Ville forte, ruelle de Nemours, rues Jean Galland et Albert Ouvré, place du Général Leclerc, rues Hetzel et Notre-Dame, parking du mail, rues de France et du Gâtinais (après l'entrée du parking).

Aussi, des déviations seront mises en place à différents carrefours et dans certaines rues afin de n'entraver aucun secteur.

Soyez remerciés de votre compréhension nécessaire pour permettre ce retour dans l'Histoire.

Votre Conseil municipal